

La Lettre de Rentrée Année 2026 - 2027

*A lire attentivement, et,
à conserver toute l'année !*

Pour faciliter la lecture des nombreuses informations nécessaires, nous vous proposons une "lettre de rentrée" regroupant tous les renseignements utiles pour la rentrée : **merci de la lire attentivement ET de la garder toute l'année !**

Pour les familles nouvellement inscrites, la lecture de cette circulaire veut répondre à toutes les questions pratiques et matérielles qui se posent inévitablement...

A tous, bonne lecture !

Aimé KPODAR
Chef d'établissement
collegecharlesdefoucauld@eic-tourcoing.fr

Renseignements pratiques

1- HEURES DE RENTRÉE : MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Ce mardi 1^{er} septembre, pas de service de restauration.

① de 9h00 à 16h00 pour les 6^{èmes}. Tous les élèves (externes et demi-pensionnaires) de 6^{ème} apporteront exceptionnellement un pique-nique pour le repas du 1^{er} septembre ;

② de 9h30 à 12h00 pour les 5° (pas de cours l'après-midi) ;

③ de 13h30 à 16h00 pour les 4° (pas de cours le matin) ;

④ de 14h00 à 16h30 pour les 3° (pas de cours le matin).

L'entrée se fait par la rue de Bondues. Les élèves apportent leur agenda, leur trousse, quelques copies et leur sac. Ils recevront leur carnet de liaison et prendront connaissance de leur emploi du temps.

Les cours démarreront normalement (suivant l'emploi du temps des classes) le **mercredi 2 septembre pour tous les 5^{èmes} / 4^{èmes} / 3^{èmes}** et le **jeudi 3 septembre pour les 6^{èmes}**.



ATTENTION : Pour les élèves de 6^{ème}, une première réunion de parents aura lieu le **samedi 12 septembre de 9h à 11h au collège.**

2- NOUVEAUX HORAIRES DES COURS

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de **8h00 à 12h00** et de **13h25 à 17h25** ;
Mercredi matin : de **8h00 à 12h00** pour les 5°/4°/3°.

Congé hebdomadaire : le Mercredi après-midi et le Samedi toute la journée.

Merci à chaque parent de veiller à ce que les jeunes respectent scrupuleusement le début d'horaire. Si l'on veut préparer l'avenir professionnel des enfants, il faut à tout prix leur donner de bonnes habitudes. Et cela commence par la ponctualité et la présence en cours. Je demanderai donc à tous les membres de l'équipe éducative du collège d'être vigilants à ce sujet. Et je compte sur vous, Chers Parents, pour ne pas laisser vos enfants entrer dans ce jeu de la facilité, afin de les faire grandir.

En accord avec la Direction, des aménagements peuvent être proposés aux familles selon l'emploi du temps de la classe le matin ou le soir. Bien entendu, les enfants peuvent être pris en charge de 8h00 à 17h25 tous les jours de la semaine (sauf le mercredi après-midi).

Organisation des entrées et sorties :

Les entrées les sorties des élèves se font par la rue de Bondues où se trouve un adulte en permanence.

En cas de retard, l'élève doit obligatoirement entrer par la chaussée Watt et se rendre immédiatement au BVS (bureau de vie scolaire), afin d'y obtenir une autorisation d'entrée en cours.

HORAIRES



3- FOURNITURES SCOLAIRES



Pour chaque classe, nous avons établi une liste de fournitures nécessaires (annexe de couleur saumon ci-jointe). Les professeurs ont été invités à ne rien exiger d'autre, afin d'éviter toute dépense inutile. Sachez que beaucoup d'élèves ont tendance à présenter à leurs parents des demandes exagérées d'objets qui ne sont pas nécessaires. Cela ne peut que créer des problèmes supplémentaires de perte ou de vol.

Possibilité d'achat groupé des fournitures scolaires :

Tous les élèves ont la possibilité d'acheter les fournitures scolaires par le biais de la papeterie « LIVRES EN NORD ». Ce service supplémentaire et avantageux **n'est pas obligatoire**.

La distribution des fournitures commandées a lieu le :

- **mardi 1^{er} SEPTEMBRE pour les ULIS** ;
- **mercredi 26 AOUT** : - de 08h30 à 09h30 pour les 6^{èmes} ;
- de 09h30 à 10h30 pour les 5^{èmes} ;
- de 10h30 à 11h00 pour les 4^{èmes} ;
- de 11h00 à 11h30 pour les 3^{èmes}.

Attention ! La vérification du contenu des fournitures distribuées est à faire sur place.

Pour toute réclamation, merci de vous adresser directement auprès de la librairie avant la rentrée.

Vous trouverez ci-joint une circulaire spécifique de la librairie « LIVRES EN NORD » qui précise la marche à suivre.

4- MANUELS SCOLAIRES

Le collège gère lui-même la distribution des manuels scolaires pour réduire la charge financière des familles.

Tous les manuels scolaires sont prêtés **gracieusement** par l'établissement. Les élèves en sont responsables et invités à en prendre le plus grand soin. Une caution de **30,00 €** sera intégrée dans la facture annuelle et restituée, ou non, lorsque l'élève quittera le collège, selon l'état des manuels. Toute détérioration, perte ou vol **donne lieu à une facturation au coût réel avec un minimum de 15€ par livre abîmé ou perdu.**

Les fichiers de T.P. et d'exercices, qui ne peuvent être réutilisés l'année suivante, sont facturés au coût réel aux familles et restent la propriété de l'élève. Un forfait de 24 € vous sera facturé pour les livres de lecture.

📌 **La remise des livres et fichiers se fait le jour de la rentrée.**

Il est très important et obligatoire de **marquer tous les livres au nom de votre enfant** sur l'étiquette intérieure et de **les recouvrir de plastique transparent**.

5- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque élève, dont le dossier administratif est complet, recevra d'office 2 exemplaires au début du mois de septembre. Nous vous demandons de bien vouloir en faire des copies et garder l'original. Il est donc inutile d'en réclamer : ils ne peuvent être délivrés avant la rentrée !



6- TRANSPORTS SCOLAIRES



Si votre enfant est en situation de Handicap, le conseil général continue de financer le transport de ce dernier.

Les demandes doivent être formulées par internet directement depuis le site transportscolaire-handicap.lenord.fr **jusqu'au 8 juillet**. N'hésitez pas à contacter le secrétariat avant le 8 juillet pour toute information complémentaire !

Responsable : M^{me} Masquelin au 03.20.94.33.80 suivi du 1

nmasquelin@eic-tourcoing.fr



Si votre enfant se rend au collège en transports en commun, il doit être en possession de son [Titre moins de 18 ans](#) pour bénéficier de la gratuité. Les demandes de Titre moins de 18 ans se font **exclusivement en ligne sur ilevia.fr**.

7- BOURSES ET AUTRES AIDES (A lire très attentivement)

Votre enfant peut bénéficier d'une bourse délivrée par l'Inspection Académique, si vos revenus ne dépassent pas **18 130 €** (revenu fiscal de référence 2024) pour un enfant à charge (en attente des grilles pour 2026/2027).

Cette somme est majorée de 4 184 € pour chaque enfant à charge supplémentaire.



A partir de la rentrée de Septembre 2026, vous aurez le choix de l'étude automatique du droit à Bourse.

Si vous refusez, un dossier à compléter sera distribué à l'enfant, début septembre. Ce dossier complété sera à retourner au secrétariat.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, des aides peuvent lui être attribuées, sous conditions de ressources. Une circulaire sera remise à tous les élèves demi-pensionnaires, dès que l'information nous parviendra.

Nous vous demandons de suivre avec attention les échéances. L'établissement ne peut être responsable du non-respect de celles-ci.

Responsable : M^{me} Masquelin au 03.20.94.33.80 suivi du 1

nmasquelin@eic-tourcoing.fr

8- ASSURANCE ACCIDENTS



Assurance « individuelle Accident »

Le contrat souscrit par l'établissement, auprès de la compagnie GENERALI, pour l'ensemble des élèves, couvre les risques d'accidents scolaires qui pourraient survenir à votre enfant au collège pendant toute l'année scolaire.

L'indemnisation en frais médicaux intervient, s'il y a lieu, en complément des remboursements que vous pouvez obtenir de la Sécurité Sociale et/ou des éventuels organismes complémentaires auxquels vous adhérez

Que faire en cas d'accident ?

En cas d'accident corporel ou matériel et afin de préserver vos droits, vous devez accomplir les formalités suivantes :

- prévenir **immédiatement** le BVS (Tél. 03.20.94.33.80 suivi du 2) et indiquer : nom, prénom, date de naissance de l'élève, date et heure de l'accident, lieu et circonstances de l'accident, siège et nature des lésions, nom, prénom et adresse de deux témoins (surtout s'il s'agit d'un accident de trajet).
- Si l'enfant est responsable et/ou victime d'un accident vous devez effectuer une déclaration auprès de votre propre assureur.

La compagnie GENERALI vous contactera personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

Assurance « Responsabilité Civile de l'élève »

La garantie responsabilité civile de l'élève est exclue des garanties que couvre le contrat de l'établissement. Cette garantie est souscrite par les parents / responsables. Celle-ci est comprise dans votre contrat Multi-risque habitation. Nous vous recommandons de bien vous en assurer.

Aussi, l'usage d'un véhicule à moteur, quel qu'il soit, y compris les cyclo-moteurs, vous oblige à contracter personnellement, une assurance pour ce véhicule. Les accidents matériel et corporel (conducteur ou passager) résultant de l'usage d'un véhicule à moteur ne sont pas couverts par le contrat de l'établissement.

9- VOYAGES SCOLAIRES

Chaque année, les élèves du collège peuvent être amenés à participer à des voyages à l'étranger, à des séjours linguistiques ou à passer des examens.

Une carte nationale d'identité leur est alors demandée. Si votre enfant n'en possède pas, il serait judicieux d'effectuer les démarches dès maintenant. Le collège ne peut être tenu responsable de la non possession ou la perte de la carte d'identité. **Les sommes engagées seront perdues par la famille.**



De plus, pour les voyages à l'étranger, vous devrez transmettre la copie d'une pièce d'identité du responsable légal.

Afin d'étaler sur l'année scolaire la charge des voyages, une partie importante des frais correspondants aux sorties déjà prévues pour 2026/2027 apparaîtra sur la facture annuelle :

- sorties pédagogiques 40 €/an pour tous les élèves.

Les coûts des voyages avec nuitées sont trop importants pour être intégrés. Le cas échéant, d'autres sorties peuvent être à financer.

La vie au collège

1- UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE



Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h00 à 11h45** et de **13h30 à 17h00**, ainsi que le mercredi de **8h00 à 11h45**. Vous pouvez le contacter au 03.20.94.33.80 suivi du 1.

Pour le travail scolaire, s'il y a un problème dans une matière, prenez rendez-vous avec le professeur concerné par le biais du carnet de liaison. De même, s'il s'agit d'un problème d'ensemble, prenez rendez-vous avec le professeur principal.

Pour tout ce qui concerne :

- la **partie administrative**, contactez **Madame MASQUELIN** au 03.20.94.33.80 suivi du 1 ;
- la **discipline** et les **absences**, contactez **Madame MAERTENS** au 03.20.94.33.80 suivi du 2 ;
- le **travail de votre enfant**, contactez par le biais de son carnet de liaison :
 - o **Madame DELALLEAU** pour les 6^e ;
 - o **Monsieur LENOIR** pour les 5^e et 4^e ;
 - o **Madame PLATTEAU** pour les 3^e ;
- les **élèves de l'ULIS**, contactez **Madame VLAMYNCK** ;
- le **CDI**, contactez **Monsieur DELEMASURE** ;
- l'**Association Sportive**, contactez directement les professeurs d'**E.P.S.** ;
- la **Pastorale**, contactez **Madame HOLLEBECQUE**.

Le Chef d'établissement, est à votre disposition, sur rendez-vous pris au secrétariat.

2- VIVRE ENSEMBLE UNE ANNEE AU COLLEGE



VENIR AU COLLEGE CHARLES DE FOUCAULD ENGAGE A L'OBSERVATION STRICTE DE SES

REGLES DE VIE QUOTIDIENNE :

Carnet de liaison :

Ce carnet est fondamental : il assure la liaison entre la famille et le collège. Il doit être complété, vérifié et **signé au moins une fois par semaine** (voir plus du fait des possibles changements d'horaire). L'élève s'engage à respecter le règlement intérieur qui se trouve dans ce carnet. Pour pouvoir accéder au collège, chaque élève devra être en possession du carnet de liaison qu'il recevra à la rentrée. **Tout élève, n'ayant pas son carnet sera sanctionné d'une heure de retenue.** En cas d'oubli, l'élève ira en permanence afin d'y récupérer une feuille d'observations pour la journée. Ce dernier doit disposer d'un protège-cahier transparent et rester propre durant toute l'année scolaire (**pas de graffiti, pas de blanco...**) ;



Rangement du matériel scolaire :

Chacun amène chaque jour le matériel nécessaire. Cela peut poser des problèmes d'organisation pour les plus jeunes en début d'année. Mais veiller à ce que les cartables ne pèsent pas un poids exagéré, c'est déjà apprendre aux jeunes à s'organiser. **Les élèves ne doivent pas venir habillés en survêtement, sauf lorsqu'ils ont cours d'EPS.** De plus, nous demandons que les chaussures de sport soient correctement lacées pour éviter tout accident ;

Objets de valeur, téléphone portable et autres :

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdit dans l'enceinte du collège. En cas d'utilisation, l'élève sera sanctionné. Il est inutile de venir au collège avec des objets de valeur (montre, stylo...). **Dans le cas contraire, s'il y avait vol ou disparition, le collège ne saurait en être tenu pour responsable ;**

- Piercings et autres :

Comme il est stipulé dans le règlement intérieur de l'établissement, le piercing n'est pas autorisé au collège. Aussi, nous ne l'accepterons pas et nous ne tolérerons pas non plus les collants pour les cacher. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien à ce sujet ;

- Tenue vestimentaire :

Une tenue correcte est exigée tous les jours au collège. Vos enfants doivent éviter au maximum de porter des vêtements déchirés au niveau du genou, des cuisses, etc... (même si c'est la mode). Les shorts et jupes courtes sont interdits.

RAPPEL : le port du survêtement est uniquement réservé à la pratique du sport ;

- Bulletins et relevés :

Les résultats de votre enfant sont visibles sur « Ecoledirecte ». Les **bulletins des 1^{er} et 2nd trimestres** avec les appréciations seront remis aux parents par le professeur principal lors d'un entretien. En cas d'absence, ils vous seront envoyés par la poste en fin de trimestre.

Quant à celui du 3^{ème} trimestre, il vous sera transmis par l'intermédiaire de votre enfant.

Les bulletins trimestriels doivent être gardés par vous-mêmes. Ils vous seront demandés lorsque votre enfant devra s'inscrire dans un autre établissement.

IL NE SERA FOURNI AUCUN DUPLICATA ;

- Absence exceptionnelle :

Pour toute absence exceptionnelle, une demande devra être rédigée dans le carnet de liaison, signée par les parents et validée par Madame MAERTENS, au plus tard la veille du jour concerné. De manière générale, **tout oubli de demande préalable d'absence prévisible sera sanctionné ;**

- Garage (cyclomoteurs-vélos-trottinettes) :

Un garage est mis à disposition des élèves. Chaque engin devra être obligatoirement équipé d'un système d'éclairage et attaché avec **son antivol**. En dehors des heures d'ouverture de celui-ci, personne ne doit se trouver dans le garage. L'existence de ce garage n'enlève en rien **la propre responsabilité de chacun**. **Dans le cas de dégradation ou de vol, le collège ne saurait en être tenu pour responsable.**

3- INFORMATIONS PAR INTERNET et SMS

Plébiscitée par de nombreux parents, la consultation des notes, bulletins, absences et retards, ainsi que le cahier de texte de la classe, se poursuit sur le site :

« www.ecoledirecte.com »

Chaque responsable recevra les codes d'accès à ce site sur une circulaire, qui sera distribuée en début d'année scolaire.

De plus, nous avisons les familles par SMS d'une absence non signalée. Le SMS vous renseigne sur la conduite à tenir. **Il est donc indispensable que le numéro de téléphone portable à prévenir soit bien à jour.**

Merci d'informer le secrétariat de tout changement de coordonnées (numéro de téléphone, adresse domicile, mail...) ainsi que pour tout changement de situation familiale et/ou professionnelle.

4- ENSEIGNEMENTS & OPTIONS

De la classe de 6[°] à la classe de 3[°], plusieurs enseignements de complément ou options sont proposées :

- 6^{ème} : Section bilingue Anglais/Allemand (3h/semaine) ;
- 5^{ème} : Option obligatoire LV2 Allemand ou Espagnol ;
Latin – l'élève s'engage pour les 3 années (1h/semaine en 5^{ème} et 2h/semaine en 4^{ème} / 3^{ème}) ;
- 4^{ème} : Option obligatoire LV2 Allemand ou Espagnol ;
Latin ;
- 3^{ème} : Option obligatoire LV2 Allemand ou Espagnol ;
Latin.

5- LA PASTORALE

Etablissement catholique d'enseignement, le collège Charles de Foucauld permet aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} qui le souhaitent de participer à différentes propositions de la foi adaptées à leur vie chrétienne ou à leur recherche de sens à la vie.

Les propositions s'articulent autour de 4 axes :

- 1- **des temps de partage et de réflexion ;**

2- les préparations au baptême, à la première eucharistie et à la profession de foi (retraite de 2 jours à Merville) ;

3- les temps forts ;

4- les actions d'entraide et de solidarité.

Elles seront coordonnées par Madame HOLLEBECQUE, Adjointe en Pastorale Scolaire du collège, qui est entourée d'une équipe d'animation constituée de membres de la communauté éducative (adultes de l'établissement et parents). N'hésitez pas à la rejoindre !

6- SANTÉ



La **fiche santé**, destinée à la vie scolaire, est à remettre, dûment remplie, à M^{me} KAIDI, personnel de vie scolaire, **le jour de la rentrée**, sous enveloppe fermée indiquant les nom, prénom et classe de l'élève.

7- L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le midi, l'Association Sportive du collège propose aux élèves demi-pensionnaires différentes activités animées par les professeurs d'EPS en vue de



participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL, ceci dans les sports suivants :

badminton, gymnastique sportive (féminine et masculine), tennis de table, volley-ball, football en salle, renforcement musculaire...

Une participation **de 5 € par activité** est demandée afin de couvrir les frais de licence. L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'Association Sportive Scolaire.

Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les séances débuteront à la fin du mois de septembre.

Responsable : Monsieur Ringard.

Contact : le professeur d'E.P.S. de votre enfant.

8- L'ASSOCIATION DE PARENTS

Si nos établissements catholiques peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la collaboration incessante, à la présence dynamique et dévouée de l'association de Parents et nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère !

La cotisation, qui est **annuelle et familiale**, s'élève à **16 €** et donne droit à l'abonnement « Famille et Education ».

Contact : apel@charlesdefoucauld-eic.fr

9- DATES DES VACANCES & PONT 2026 - 2027



- **Toussaint** : du Vendredi 16 Octobre 2026 après la classe au lundi matin 2 Novembre 2026 ;
- **Noël** : du Vendredi 18 Décembre 2026 après la classe au Lundi matin 4 Janvier 2027 ;
- **Hiver** : du Vendredi 19 Février 2027 après la classe au Lundi matin 8 Mars 2027 ;

- **Printemps** : du Vendredi 16 Avril 2027 après la classe au Lundi matin 3 Mai 2027 ;
- **Ascension** : du Mercredi 5 Mai 2027 après la classe au Lundi matin 10 Mai 2027 ;
- **Début des vacances d'été** : Vendredi 2 Juillet 2027 après la classe.

Ce calendrier vous est fourni dès maintenant afin de vous permettre de prévoir vos dates de vacances. Je vous demande donc expressément de ne pas anticiper sur le temps scolaire.

Le Chef d'établissement

10- PIECES JOINTES

- notice d'informations et consentement étude automatique du droit à bourse ;
- procuration annuelle paiement des bourses 2026 / 2027 ;
- circulaire restauration (annexe bleue) ;
- fiche santé (annexe rose) ;
- liste de fournitures (annexe saumon) ;
- circulaire Livres en Nord pour achat groupé de fournitures ;
- circulaire A.P.E.L. - Présentation ;
- circulaire A.P.E.L. - Assemblée Générale.

Voir VERSO



11- A RENVOYER



Au plus tard le 23 juin 2026 au secrétariat du collège

- ☐ consentement étude automatique du droit à bourse dûment complété, daté et signé ;
- ☐ procuration annuelle paiement des bourses 2026 / 2027 dûment complétée, datée et signée.

LE JOUR DE LA RENTREE

M^{me} KAIDI, personnel de vie scolaire, ramassera les :

- ☐ coupon restauration (annexe bleue) ;
- ☐ fiche santé recto/verso (annexe rose) à remettre sous enveloppe fermée indiquant les nom, prénom et classe de l'élève ;
- ☐ talon pour l'AG de l'Association de Parents (APEL) ;
- ☐ photocopie recto/verso d'une pièce d'identité uniquement pour les futurs élèves de 3^{ème} (exigée pour l'inscription au DNB ou au CFG).

Règlement financier du Collège

RAPPEL

Tarifs 2026-2027

1-TARIF DES SCOLARITÉS – CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Afin que le collège reste accessible à tous et que le coût des scolarités ne soit jamais un obstacle à l'inscription ou à la réinscription d'un élève, nous proposons aux familles des tarifs différenciés en fonction de votre quotient familial (Q F) calculé à partir de votre avis d'imposition 2025.

Ainsi donc, cinq tarifs sont proposés selon les revenus :

	Q F = Revenu fiscal de référence 2025 / nombre de parts fiscales	Scolarité sur 10 mois
Tarif A	Moins de 6 000 €	33 € / mois
Tarif B	Entre 6 000 et 12 000 €	38 € / mois
Tarif C	Entre 12 000 et 18 000 €	44 € / mois
Tarif D	Entre 18 000 et 24 000 €	49 € / mois
Tarif E	Plus de 24 000 €	55 € / mois

- Une contribution diocésaine annuelle obligatoire de solidarité d'environ 23,30 € s'ajoutera à la scolarité de votre enfant pour faire vivre les établissements d'enseignement catholique.

Remarque : Ce tarif comprend les frais divers, frais couvrant la prime d'assurance, le dossier scolaire, le carnet de correspondance, la carte d'identité scolaire, l'entrée à la piscine, les photocopies, les frais d'examens blancs en 3^{ème} etc...

2- ADHESION A L'ASSOCIATION DE PARENTS (APEL)

Nous croyons à l'importance d'une Association de Parents active et dynamique dans l'établissement. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à leur rendre service, en percevant pour leur compte, la cotisation qui est annuelle et familiale.

Ainsi donc, sauf si avant le 30 juin 2026 vous avez exprimé par courrier votre refus de cotiser, ou si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la facture annuelle fera apparaître la cotisation à l'Association de Parents d'Elèves d'un montant de 16 €. Si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la cotisation sera de 4 €.

3- RESTAURATION

Tous les élèves du collège doivent être inscrits soit comme externes, soit comme demi-pensionnaires.

Voici les tarifs des 4 formules de restauration proposés à tous les élèves :

⇒ la demi-pension « complète » 4 repas par semaine : souhaitant alléger la facture de la demi-pension pour les élèves déjeunant chaque jour au collège, nous proposons un tarif forfaitaire le plus bas possible basé sur 5,60 € le repas ;

⇒ la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine : Moins cher qu'à l'unité, le tarif forfaitaire se base sur 6,20 € le repas.

⇒ la demi-pension 1 repas par semaine : le tarif forfaitaire se base sur 7,20 € le repas.

Les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine (jours obligatoirement fixes).

En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, une remise peut être accordée sur demande écrite de la famille.

Sauf exception dûment justifiée, **le choix de ce régime engage les parents pour l'année** (sauf passage d'externe à ½ pensionnaire toujours possible).

Remarque importante : le prix annuel est calculé sur une base forfaitaire du nombre de repas prévus pour l'année. Les jours de stage en 4^{ème}/3^{ème} et les dates précises de cessation de cours sont bien sûr pris en compte. **Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.**

⇒ le repas exceptionnel pour les externes :

Les élèves qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent régler **10 jours à l'avance leur repas par chèque** auprès de M^{me} KAIDI, personnel de vie scolaire, au prix de **7,50 € l'unité**.

4- MODALITÉS DE PAIEMENT



La facturation est annuelle. Cette facture vous sera transmise début Novembre par votre enfant et des factures complémentaires seront établies en cours et à la fin de l'année scolaire pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. La facture annuelle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités (les factures complémentaires ajusteront l'échéancier choisi) :

⇒ 1^{ère} possibilité : paiement par prélèvement automatique

Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis :

- 10 prélèvements seront effectués à partir du 5 des mois d'octobre à juillet. Le 1^{er} prélèvement d'octobre sera de 90 € ; le montant des autres prélèvements correspondra au solde, figurant sur la facture, divisé par 9.

Attention : cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours provisionné à la date du prélèvement ! En cas de rejet par la banque des paiements présentés, des frais correspondants seront refacturés, et la formule serait immédiatement interrompue.

Si cette solution vous intéresse, merci de retourner la fiche jointe d'autorisation de prélèvement avant la rentrée scolaire (fiche transmise à l'inscription pour les nouveaux).

⇒ 2^e possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps). Ce paiement peut se faire :

- par chèque bancaire envoyé par courrier ou déposé au secrétariat (ne pas oublier de porter au dos du chèque le numéro de compte commençant par 4111....) ;
 - en espèces au secrétariat du collège de 8h à 11h30 ou de 13h30 à 17h (fermé les lundi et mercredi après-midi), contre un justificatif de règlement. Contact : M^{me} Masquelin ;
 - par carte bancaire, en direct à l'accueil du 27 rue du Dragon à Tourcoing ou à distance via votre espace internet Ecole Directe
- Compte tenu de la modicité de nos tarifs, merci de payer les factures à échéance demandée !**

5- QUELQUES RÈGLES à respecter

- l'inscription d'un élève, son régime et le versement de la scolarité constituent un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire. Seule une absence pour maladie de plus d'un mois et justifiée par certificat médical peut donner lieu à une réduction des frais de scolarité ;
- la facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion d'un élève prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement ;
- une fois l'élève inscrit officiellement à l'examen par l'établissement, la scolarité annuelle est due ;
- pour les élèves boursiers, le montant versé par l'Inspection Académique est déduit du montant dû ;
- aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables ;
- en cas de problème, ne jamais hésiter à contacter le service financier, M^{me} NOLLET ☎ : 03.20.69.93.58 ou à rencontrer le Chef d'établissement, en contactant M^{me} MASQUELIN au secrétariat.